

Le soutien aux tiers-lieux de la Région Nouvelle-Aquitaine



Pourquoi ce projet ?

- Répondre aux besoins nouveaux d'une population d'indépendants, télétravailleurs, entrepreneurs, TPE... mobiles en milieux rural, périurbain et urbain ;
- Développer des tiers-lieux dans les territoires « en carence » de tiers-lieux et dans les territoires vulnérables ;
- Soutenir le « travailler et se former autrement, près de chez soi » dans les tiers-lieux : accompagner les transitions du monde du travail de manière globale, quels que soient les statuts et les secteurs : tertiaire avec les bureaux partagés, secondaire avec les ateliers partagés et primaire avec les terres partagées.

Et concrètement ?

La politique régionale de soutien à la création de tiers-lieux est élaborée depuis son origine en coopération étroite avec la Coopérative Tiers-lieux avec un objectif partagé de 300 tiers-lieux maillant le territoire à horizon 2021. Une des modalités principales de la politique est un Appel à Manifestation d'Intérêt, qui a pour objectif de permettre le repérage, l'accompagnement et l'attribution d'un soutien régional. L'aide de la région peut prendre en compte l'équipement des tiers lieux, les frais de personnel, et l'ingénierie préalable.

Ce que cela produit

- Le développement de tiers-lieux pour que chaque néo-aquitain soit à moins de 20 mn en voiture d'un tiers-lieu
- Le développement de nouvelles offres de services
- Le développement de réseaux locaux visant à structurer, mutualiser et promouvoir les offres des tiers-lieux et acteurs socioéconomiques d'un territoire, répondant à une cohérence de proximité.

Le projet de la collectivité en 3 chiffres

un tiers-lieu pour 18000 habitants

52% des tiers-lieux sont en ruralité

9,6M€ depuis 2016 en faveur des tiers-lieux.

Plus de la moitié des 285 tiers-lieux ouverts en 2021 ont été soutenus par la Région.



Le "plus" du projet

En Nouvelle-Aquitaine, le bénévolat est pris en compte : la participation des coworkers dans ces activités peut être prise en compte en apport « en industrie », par valorisation du temps bénévole passé au projet, à hauteur du SMIC chargé. Cette valorisation des apports en nature est plafonnée à 30% du coût total du projet.



Les parties prenantes du projet

La direction de l'Economie Sociale et Solidaire et de l'Innovation Sociale et la délégation numérique de la Région Nouvelle-Aquitaine, la Coopérative Tiers-lieux, France active (DLA), les Incubateurs régionaux ESS, la DATAR.



Projet HomeMade • Café associatif de La Smalah

Ce qu'en dit Alain Rousset, Président de la Région Nouvelle-Aquitaine

"Le soutien aux tiers-lieux constitue à mes yeux la plus belle illustration d'une politique d'aménagement du territoire ambitieuse, juste, attentive aux spécificités locales et qui émane des territoires. [...] Les pouvoirs publics – et au premier rang les collectivités territoriales ! – doivent s'adapter aux logiques de projets, faire confiance à des collectifs de citoyens et les accompagner au mieux. »